

# **AVIS PUBLIC**

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 317**

**Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement no. 317 modifiant le règlement de zonage no 141 et ses amendements en vue d'exiger la présence des services d'aqueduc et d'égout sur la rue en bordure de laquelle toute nouvelle construction est projetée dans les zones R1-204, R1-206, R1-208 et R1-210**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

**UNE ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE JEUDI LE 25 FEVRIER 2010 A COMPTE DE 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HOTEL DE VILLE SITUE AU 121, RANG CYR A ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.**

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire-trésorière, à l'hôtel de ville située au 121, Rang Cyr à St-Cyprien-de-Napierville, durant les heures régulières de bureau.

**LE PROJET DE REGLEMENT COMPREND DES DISPOSITIONS PROPRES A UN REGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION REFERENDAIRE.**

Ce projet de règlement vise à exiger la présence des services d'aqueduc et d'égout sur la rue en bordure de laquelle toute nouvelle construction est projetée dans les zones R1-204, R1-206, R1-208 et R1-210.

Donné à St-Cyprien-de-Napierville, ce 5 février 2010.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

*Nancy Trottier*

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 317**

Je soussigné, Directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à St-Constant, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public relatif à l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement no. 316 qui se tiendra jeudi le 25 février 2010 à 20h30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 121 Rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Ledit avis a été affiché aux deux endroits déterminés par le conseil entre 15 heures et 17 heures ce 5<sup>e</sup> jour de février 2010.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 5<sup>e</sup> jour de février deux mille dix.

***Nancy Trottier***  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*